

AMENDES PREVUES POUR LA SAISON 2018-2019

Envoi tardif de documents administratifs (Inscriptions interclubs, Modifications Annuaire Provincial, Composition de Comité, Abonnements au BO, ...)

Par document	15,00 €
Non réception du paiement d'une facture à la date limite indiquée sur celle-ci	
Avec un minimum de 25,00 €	+ 10 %
Absence à l'ASSEMBLEE PROVINCIALE d'un club non représenté	100,00 €
Match non joué lors d'une rencontre interclubs	5,00 €
Feuille d'Arbitrage incomplète, erronée ou non-encodée	3,00 €
Non envoi d'une feuille d'arbitrage, de bye, de forfait (provinciale) endéans les 4 jours	5,00€
Idem fin de saison (en supplément)	50,00 €

Divisions 6&7, Division 2 dames, Jeunes et Vétérans

Amendes sportives réduites de 50%